

CONDITIONS D'ADMISSION – Rentrée 2022

Mastère Spécialisé®

Critères d'éligibilité

Sont recevables aux programmes Mastère Spécialisé® les candidats titulaires d'un des diplômes suivants :

- Diplôme d'ingénieur habilité par la Commission des Titres d'Ingénieurs (liste CTI),
- Diplôme d'une école de management habilitée à délivrer le grade national de Master (liste CEFDG),
- Diplôme de 3e cycle habilité par les autorités universitaires (DEA, DESS, Master...) ou diplôme professionnel de niveau BAC + 5,
- Diplôme de Master 1 ou équivalent, pour des auditeurs justifiant d'au moins trois années d'expérience professionnelle,
- Titre inscrit au RNCP niveau 7 (ancienne nomenclature niveau I),
- Diplôme étranger équivalent aux diplômes français exigés ci-dessus.

Par dérogation, pour 30% maximum du nombre d'étudiants, sont recevables les candidats titulaires d'un des diplômes suivants :

- Master 1 validé ou équivalent sans expérience professionnelle,
- Diplôme de Licence 3 justifiant d'une expérience professionnelle adaptée au programme de 3 ans minimum hors stage et alternance.

*Nous rappelons que l'accès aux programmes Mastère Spécialisé® d'emlyon business school et l'obtention du diplôme est impérativement subordonnée à la validation du diplôme mentionné dans le dossier de candidature et ayant conféré éligibilité au candidat. **Par conséquent, en cas de non-présentation de ce diplôme avant décembre 2022, l'étudiant pourra être exclu du programme et de ce fait ne pas être diplômé d'emlyon business school.** La vérification de l'obtention du diplôme mentionné s'effectuera directement auprès de l'établissement via un organisme certificateur.*

Documents à joindre au dossier de candidature

Pièces obligatoires : seules les pièces en anglais et français seront acceptées (les documents d'identité doivent être traduits seulement si les caractères ne sont pas latins ex : caractères chinois, grecques...)

- Un C.V.
- Une pièce d'identité valide (carte nationale d'identité, passeport)
- Une copie du diplôme le plus récent
- Un certificat de scolarité pour les candidats en cours de scolarité
- L'ensemble des relevés de notes depuis postbac au jour de la candidature

Pièces facultatives :

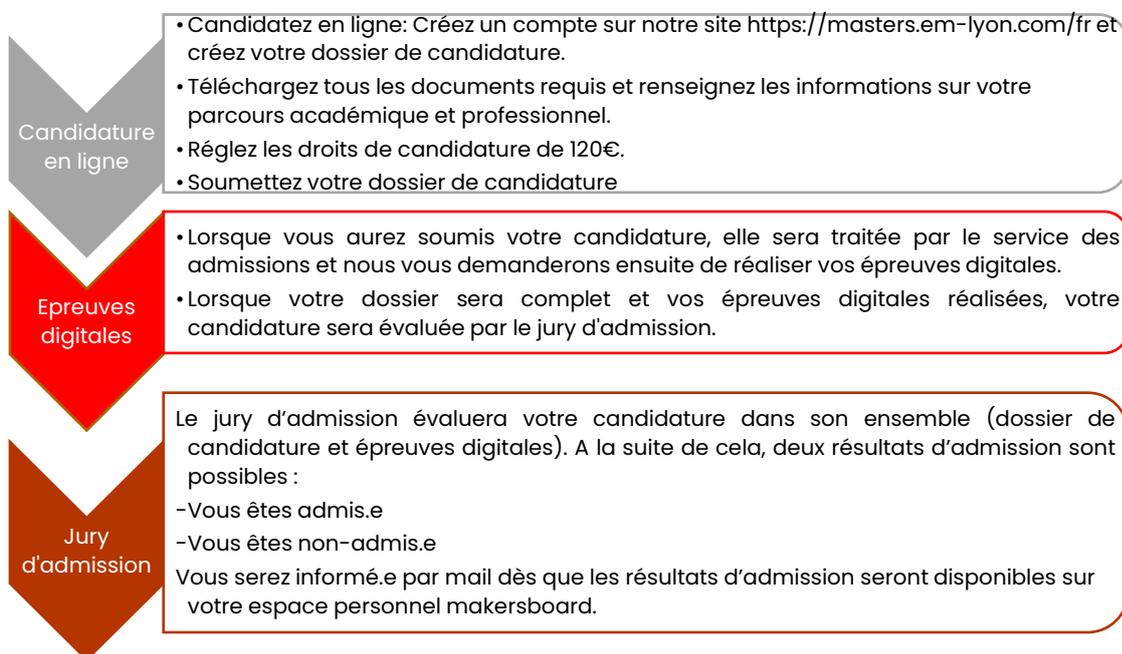
- Un test d'anglais : TOEFL, TOEIC, IELTS ou Cambridge
- Un test de management : TAGE MAGE, GMAT, GMAT online, GRE ou CAT
- Lettres de recommandation

Nous vous rappelons que :

- o La durée de validité des tests d'anglais est de 2 ans,
- o La durée de validité du TAGE MAGE est de 2 ans,
- o La durée de validité du CAT est de 1 an
- o La durée de validité du GMAT et GRE est de 5 ans.

Les informations fournies par le candidat dans son dossier de candidature doivent être authentiques et exactes. **emlyon** business school se réserve le droit de vérifier l'intégralité des données fournies (diplômes, moyennes, relevés de notes, stages...). Les documents joints au dossier deviennent la propriété d'**emlyon** business school. Ils ne seront ni restitués ni diffusés à une tierce personne en dehors des besoins inhérents à **emlyon** business school. Toutes falsifications ou données erronées déclarées par le candidat peuvent donner lieu à l'annulation de la décision d'admission ainsi qu'à l'expulsion de l'étudiant d'**emlyon** business school. Dans ce cas de figure, les droits perçus par **emlyon** business school ne seront pas remboursés.

Processus d'admission



Pour plus d'informations sur les épreuves digitales, vous pouvez consulter notre site Internet ou contacter le conseiller en recrutement **emlyon** business school de votre programme.

*NB : Les épreuves digitales doivent être réalisées SEULE, sans l'aide du moindre support humain, écrit ou informatique. La plateforme digitale comprend un logiciel anti-fraude, et conformément à ses termes et conditions générales d'utilisation, toute fraude fera l'objet d'une annulation de la candidature et d'une poursuite. Le candidat sera alors interdit de toute candidature aux programmes d'**emlyon** business school pendant 5 ans.*

Droits de candidature pour la rentrée 2022

Les droits de candidature non-remboursables s'élèvent à 120€, et sont payables uniquement en ligne par CB lors de la constitution du dossier de candidature.

- **Les étudiants boursiers du CROUS** sont exonérés des droits de candidature sur présentation d'un justificatif **d'attribution définitive de bourse** pour l'année académique 2021-2022.

- **Les Sportifs de Haut Niveau (SHN)** sont également exonérés des droits de candidature sur présentation d'une attestation de la fédération SHN et/ou d'un CV sportif validé par le Directeur Sport Makers, Mr Mickaël ROMEZY. Si cela vous concerne, nous vous remercions de le contacter par mail : romezy@em-lyon.com.

→ Dans ces deux cas de figure, vous pourrez valider votre dossier de candidature en ligne sans procéder au paiement des droits de candidature.

Droits d'inscription pour la rentrée 2022

Les droits d'inscription non-remboursables s'élèvent à 3 500€, et seront déduits des droits de scolarité.

Vous devrez vous en acquitter au plus tard 10 jours calendaires après la notification des résultats d'admission, lors de votre inscription en ligne sur le makersboard (paiement par CB ou virement bancaire).

Report d'inscription : Si vous êtes ADMIS.E et INSCRIT.E et dans l'impossibilité d'intégrer le programme l'année de votre admission, une demande de report d'inscription à l'année académique suivante est possible. Cette demande sera alors traitée lors d'un jury spécifique pour être acceptée ou rejetée.

Le report d'inscription n'est possible que sur une année, et ne donne pas lieu à un report des bourses obtenues. Afin de bénéficier de ce report, vous devrez verser des droits d'un montant de 1500€, supplémentaires aux droits d'inscription non remboursables. L'ensemble des droits d'inscription non-remboursables versés dans ce cadre (3500€ + 1500€) seront déduits des droits de scolarité de l'année suivante. Dans ce cadre, les droits de scolarité applicables seront ceux de l'année d'intégration (non connus à ce jour). Notez que le report d'inscription entraînera la perte de vos bourses acquises lors de votre candidature.

Droits de scolarité

Vous trouverez ci-dessous les droits de scolarité pour l'année académique 2022/2023 :

Program / Programme	Tuition fees / Droits de scolarité
MS® Entreprenariat & Management de l'Innovation	20 000 €
MS® Juriste Manager International	20 000 €
MS® Management des Entreprises du Vivant & de l'Agro-alimentaire	20 000 €
MS® Management de la Transition Energétique	20 000 €
MS® Stratégie & Développement d'Affaires Internationales	20 000 €
MS® Transformation Digitale Marketing & Stratégie	20 000 €

**Ces droits comprennent les droits de scolarité, les droits administratifs, l'adhésion à vie au réseau emlyon business school alumni ainsi que, le cas échéant, les frais pédagogiques relatifs à l'International Seminar. Les droits d'inscription indiqués ci-dessus concernent uniquement l'année académique 2022/2023.*

Vous pouvez contacter le conseiller en recrutement du/des programmes(s) qui vous intéressent afin d'obtenir plus d'informations. Vous trouverez ses coordonnées sur la page du programme concerné sur notre site <http://masters.em-lyon.com/>.